

MAIRIE  
DE  
MALIJAI  
04350



Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)

Fax. 04.92.34.54.77

[mairie-de-malijai@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-malijai@wanadoo.fr)

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 JUIIN 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin à 18 heures,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, KERBOUA Yasmina, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, LEMERLE Georges, CASANOVA Jean-Paul, VARCIN Alexandre et REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Absents : Mesdames BIANCO Maryline, COLSON Edith, ROBERT Carole, DECAYEUX Martine excusées et Messieurs DURAND Thierry, BONO Vicente et KRUCZYNSKI Arnaud, excusés.

Procurations : Mme BIANCO Maryline donne procuration à Mme FONTAINE Sonia; Mr BONO Vicente donne procuration à Mme LEJEUNE Régine ; Mme ROBERT Carole donne procuration à Mr GONCALVES Gilles.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 00.**

M. Le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce les procurations.

Le quorum est atteint. M. GONCALVES Gilles est désigné secrétaire de séance. Le compte rendu du conseil du 6 juin est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

#### 1-1 LOCATION

M. le Maire n'a pas exercé sa délégation.

#### 1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

M. le Maire a exercé sa délégation pour une concession 4 places de 150,00 €.

#### 1-3 DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour 1 dossier :

- Mme BLANC Stéphanie, pour les parcelles AD 700 et AD 701, Le village, au bénéfice de Mr Kenan ARAS.

### **POINT N°2 DEMANDE DE SUBVENTION FEADER**

Il s'agit de solliciter une subvention dans le cadre du programme FEADER pour la réfection du chemin d'exploitation des coupes affouagères. Ce projet est mené en partenariat avec l'ONF. Il concerne la réfection de chemin qui dessert les parcelles 18 et 19, et la création d'une traine d'exploitation pour les parcelles 17, 18 et 19.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Création de traine	19 130 €	Commune	8 501 €
Réfection chemin existant		FEADER	19 835 €
Création 2 passages buses	3 510 €		
Maitrise d'œuvre	2 000 €		
	3 696 €		
TOTAL HT	28 336 €	TOTAL HT	28 336 €

Ces travaux seront inscrits au budget 2017.

La demande de subvention est votée à l'unanimité.

**POINT N°3 RECRUTEMENT D'EMPLOIS CONTRACTUELS POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Pour le fonctionnement du centre de loisirs du 6 juillet au 31 août, il est nécessaire de prévoir les contrats saisonniers suivants :

- 4 contrats d'engagement éducatif :
  - 1 contrat du 6 juillet au 31 août pour 30 jours de travail dont la rémunération serait de 70€ par jour de travail, plus deux indemnités de nuitée de 84 € et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun,
  - 1 contrat du 6 juillet au 31 août pour 34 jours de travail dont la rémunération serait de 68.53€ par jour de travail, plus deux indemnités de nuitée de 67 € et le repos quotidien de 11 h au moins, conformément au droit commun,
  - 1 contrat du 1<sup>er</sup> au 19 août pour 15 jours de travail dont la rémunération serait de 68.53 € par jour de travail, et le repos quotidien de 11 h au moins, conformément au droit commun,
  - 1 contrat du 6 juillet au 5 août pour 22 jours de travail dont la rémunération serait de 68.53 € par jour de travail, et le repos quotidien de 11 h au moins, conformément au droit commun,
- 1 contrat stagiaire BAFA du 11 juillet au 19 août dont l'indemnité serait de 23.10 € par jour travaillé plus une indemnité de nuitée de 67 €.

Le coût total est d'environ 12 000 €.

M. CASANOVA demande si un bilan financier pourra être présenté à la fin de l'été.

Les recrutements sont votés par 1 abstention et 15 voix pour.

=====  
La Séance est levée à 18 heures 20.  
=====

Le Secrétaire de Séance  
M. Gilles GONCALVES

